



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Ambassadeurs contre le harcèlement

Question écrite n° 7777

Texte de la question

M. Roger Chudeau alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les critères de sélection et les conditions d'encadrement des élèves désignés comme « ambassadeurs contre le harcèlement » dans les établissements scolaires. À la suite du drame survenu au collège de Nogent en Haute-Marne, où un collégien qui a mortellement poignardé une surveillante était « ambassadeur contre le harcèlement », de nombreuses voix s'interrogent sur la pertinence et la mise en œuvre de ce programme. S'il est impératif de sensibiliser les jeunes aux mécanismes du harcèlement scolaire et de promouvoir l'engagement de leurs camarades, il semble tout aussi crucial de s'assurer que les élèves « ambassadeurs » soient dûment formés et psychologiquement préparés à exercer cette responsabilité. Or plusieurs témoignages semblent confirmer que les « ambassadeurs » sont eux-mêmes des harceleurs. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir préciser quels sont les critères nationaux pour la désignation des « ambassadeurs contre le harcèlement ». Il souhaite également savoir quelles garanties sont apportées quant à leur accompagnement, leur protection et leur suivi tout au long de leur engagement. Enfin, il souhaite connaître le rôle et les missions de l'adulte référent qui accompagne l'ambassadeur.

Données clés

Auteur : [M. Roger Chudeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7777

Rubrique : Harcèlement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2025